Date de transmission de l'acte: 05/11/2026
Date de reception de l'AR: 05/11/2026
004-210402400-DE_2026_075-DE
A G E D I

**EXTRAIT DU**
*République française*
**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**
*ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE*

Date de la convocation: 29/10/2026

*trois novembre deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Laurent ROUX*

**Membres en exercice : 11**
**Présents : 6**
**Votants : 8**
**Pour : 8**
**Contre : 0**
**Abstentions : 0**

**Présents :** Laurent ROUX, Anthony DA SILVA RAMOS, Sophie VIAL, Viviane ISNARD, Rudy WUNDERLIN, Charlotte SZILAGYI

**Représentés :** Florian UGHI représenté par Anthony DA SILVA RAMOS, Sylvie COLONNA D'ISTRIA représentée par Charlotte SZILAGYI

**Excusés :**

**Absents :** Régine GRABARCZYK, Agnès BERGERON, Nicolas NEY

**Secrétaire de séance :** Viviane ISNARD

**Objet : Panneaux électronique lumineux d'information - DE_2026_075**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la nécessité d'améliorer les moyens de communication de la commune afin de permettre une diffusion rapide, efficace et accessible des informations municipales auprès des habitants et des visiteurs.

Dans ce contexte, la mise en place d'un panneau électronique lumineux d'information municipale constitue un outil de communication moderne et adapté aux besoins de la commune.

Il est prévu d'installer ce panneau dans le cadre de l'aménagement du carrefour du pré des enfants.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'installer un panneau simple face de type Fenix RBG 320X448, 4G, avec logo digital fournit par la société Lumiplan, partenaire de l'application « Intramuros », déjà installée en mairie.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le panneau d'information fera l'objet d'une location et non d'une acquisition. Il précise que ce choix est motivé par l'évolution rapide des technologies numériques, qui entraîne un renouvellement régulier des équipements et de leurs fonctionnalités.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les conditions de locations proposées, annexées à la présente délibération, comprenant notamment la mise à disposition du panneau et du contrat de maintenance, le module de pilotage du panneau Lumiplay ainsi que le bon de souscription de l'abonnement de transmission des données dans les conditions suivantes :

- Location du panneau – contrat de 6 ans : 2591,00 € HT/an
- Contrat Lumiplay : 300,00 € HT/an
- Abonnement transmission de données : 180,00 € HT/an

Soit un total de 3071,00 € HT/an.

Date de transmission de l'acte: 05/11/2026
Date de reception de l'AR: 05/11/2026
004-210402400-DE_2026_075-DE
A G E D I

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**APPROUVE** l'installation du panneau électronique lumineux d'information selon les modalités financières énoncées ci-dessus

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les différents contrats afférents à cette opération

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.
Le Maire

Laurent ROUX

MAIRIE DE VILLARS COLMARS 04370 A.H.P.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 24 Rue Breteuil 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.